

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU GARD

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE DOMAZAN

Le 4 octobre 2023 à 20h30,

le Conseil municipal de la commune de Domazan s'est réuni en séance ordinaire à la mairie, sous la présidence de Louis DONNET, Maire.

Date de la convocation : 14/09/2023

Présents : 8 /14 : Mme CAPELLI Aurélie, M. CROUZET André, M DIJON Benoit, M. Louis DONNET, M. FABRE Benoit, Mme REUTER Dominique, M. SENOT Laurent, M. LOUCHE Robin

Absents : 6 /14 : Mme COLLOMB Valérie, M. FAYAD Ghassan, M. MANGIN Jean-Baptiste, Mme STEEMERS Pascale, Mme CREPEL Christine, Mme GAFFET Muriel

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales Mme REUTER Dominique a été nommée secrétaire

Nombre de votants : 8

Pour : 8

Contre : 0

Abstention : 0

Procédure de régularisation Projet d'évolution environnementale du PPRI communal ENQUETE PUBLIQUE

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu la délibération DEL2023-040 du 1er septembre 2023,
Vu le courrier de Tribunal administratif de Nîmes désignant le 19 juin dernier M. Besson Pascal commissaire enquêteur dédié à cette affaire,
Vu le suivi du dossier par la DDTM,

Monsieur le Maire fait part au Conseil de la proposition d'enquête publique telle que :

- Désignation de M. Pascal BESSON délégué à l'enquête publique afférente,
- Période du 16 novembre 8h au 18 décembre 12h, avec en appui un registre dématérialisé accessible, une adresse mail dédiée à destination du commissaire enquêteur et un poste informatique accessible et dédié au sein de la mairie
- Permanence du commissaire 16 novembre de 8h à 12h + 4 décembre de 14h à 16h30 + 18 décembre de 8h à 12h.

Monsieur le Maire informe le Conseil de la diffusion légale des annonces sur les journaux : Midilibre + le Commercial du Gard le mardi 31 octobre + rappel dans les 8 premiers jours de l'enquête à la charge de la DDTM, ainsi que l'affichage des A2 sur la commune.

Après en avoir débattu, le Conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité cette démarche et autorise Monsieur le Maire à procéder à toutes les aspects administratifs et techniques découlant de cette décision.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Le Maire, LOUIS DONNET